Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_67-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-67	Classification : 7.2

Tarifs 2026
Vote à l'unanimité

Il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services communaux.

La proposition de grille tarifaire annexée a été débattue par la commission des finances lors de sa réunion du 6 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le projet de tarification des services communaux tel que présenté en séance ;
- de dire que lesdits tarifs entrent en vigueur le 1er janvier 2026 et sont applicables jusqu'à nouvelle délibération ;
- de donner délégation au Maire pour établir la tarification qui semble opportune pour les services et produits dont la tarification n'a pas été fixée par le Conseil municipal ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

